



*La Présidente*

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER

Tél. : 05 96 59 59 68

Mél. : [jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique  
Compte-rendu de la plénière du 15/06/2018

**Membres présents :**

- Mme Marie-France TOUL, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Antoine VEDERINE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie BUISSON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- Mme Anne Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Nadine CHEVASSUS, représentant le Préfet de la Martinique,
- M. Michel HAAUY, représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le Directeur de la Mer,
- M. Christian PALIN représentant le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
- Mme Magali JULIEN représentant le Directeur de l'Agence Régionale de Santé,
- M. Ludovic POUSSIN, représentant l'Agence Française de la Biodiversité,
- M. Emmanuel THOUARD, Délégué de l'IFREMER Antilles.

**Membres ayant donné pouvoir :**

- Mme Nadine RENARD, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Nadine CHEVASSUS, représentant le Directeur de l'Office National des Forêts (ONF).

**Membres excusés :**

- M. Yvon PACQUIT, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Charles JOSEPH ANGELIQUE, représentant des Collectivités Territoriales,

- M. Charles-André MENCE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Luc LEDOUX, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Nathalie GUILLIER-TUAL, représentant de l'industrie,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Philippe GRAND, représentant les distributeurs d'eau,
- Mme Katarina BLUM, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- Mme la directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

**Membres absents :**

- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Victor CESAR, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant les pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JEREMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée.

**Assistait de Droit :**

Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

**Assistaient :**

Mme GRUBO Nina – Elue de la CCIM ; Mme Danielle MARIE-LOUISE - Animateur du Contrat de rivière du Galion ; M. Axel VILLARD-MAUREL- Animateur du Contrat de baie de Fort-de-France ; Mme Arielle PRIAM – représentant du service eau de la CTM ; M. Loïc MANGEOT – Directeur Adjoint de l'Office de l'Eau – ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE ; Christophe GROS - Chef de pôle eaux et milieux aquatiques – SPEB à la DEAL ; Jean-Michel POUTIER - Chargé de mission DCE et gouvernance de l'eau au SPEB- DEAL ; Mme Valérie VEILLEUR – CTM ; Mme Lydie DIONE-LARGEN – CTM ; M. Ludovic LOUIS - CAP Nord ; Mme Murielle LAPU, CACEM ; Mme Lena JEAN-BAPTISTE-SIMONE - CACEM ; Mme Fanny LABEAU CHAVIGNY-DE--LACHEVROTIÈRE – ARS

## Ouverture de séance

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du PV précédent
- 2/ Avis sur le Contrat de baie de Fort-de-France
- 3/ Présentation de l'Usine de Vivé (point sur le captage et pressions environnementales)
- 4/ Assises de l'ANC : présentation du programme
- 5/ Sargasses : point d'information
- 6/ Autres points d'informations :
  - appel à projets AFB
  - assises de l'eau
  - retour sur l'étude sicydium
  - agenda de la Présidente

Le quorum n'étant pas atteint en début de séance, les points de l'ordre du jour n'appelant pas de vote sont présentés en premier.

## Point n° 3 - Présentation de l'Usine de Vivé (point sur le captage et pressions environnementales)

Mme TOUL ouvre la séance à 9h00 par le sujet de l'usine de Vivé.

Mme DIONE-LARGEN fait une présentation de l'usine de la Capot et des pressions qui s'y exercent.

Mme TOULON revient sur le peu d'incidence annoncé pour les rejets en eaux usées domestiques et pour les animaux d'élevages alors que 49 tonnes d'intrants sont utilisées. Elle demande où sont passés ces éléments.

Mme DIONE-LARGEN répond qu'ils se sont dégradés avec le temps.

Mme TOULON rajoute que c'est très bien si dans la rivière il n'y en a pas, mais que cela veut dire que les produits s'infiltrent avec l'eau. Elle pose la question de ce que l'on retrouve dans les eaux souterraines et de l'influence du sol volcanique.

Mme TOUL indique qu'en cas d'infiltration on aurait retrouvé une partie des intrants, ce qui n'est pas le cas et que l'on est donc dans un processus de dégradation.

M. PALIN de la DAAF précise qu'un travail a été mené en 2010 sur le bassin de la Capot. Le tonnage des émissions des poulaillers et porcheries est connu et un plan d'épandage existe au-delà du bassin versant. Ces fertilisants, qui ne sont pas jetés, sont utilisés comme engrais organique à la place des engrais minéraux.

Mme JULIEN de l'ARS indique que deux forages ont été faits au niveau de Chalvet et Basse-Pointe et qu'ils sont suivis mensuellement. S'il n'y a pas de dépassement à 50 mg/l, il est constaté qu'en revanche il s'agit des forages qui ont la plus forte concentration en nitrates sur l'île. Un dépassement a été noté dans les années 2010, mais depuis le taux est en nette baisse et reste autour de 30mg/l. C'est une rivière à régime torrentiel avec une bonne capacité de dilution.

Mme TOULON fait remarquer que l'on n'a pas fait mention des prélèvements pour l'irrigation.

Mme DIONE-LARGEN répond que du fait du débit de la Capot, il y a un faible impact.

Mme TOULON relance la question sur la période de carême.

Mme DIONE-LARGEN confirme que l'impact reste faible même à cette période.

Mme CHEVASSUS intervient pour signaler qu'il y a une surveillance du niveau des rivières dans le cadre de la MISEN sécheresse et qu'il n'y a pas eu d'alerte activée dernièrement. Elle précise qu'au cours des deux derniers carêmes il a suffisamment plu et il n'a pas été nécessaire de prendre d'arrêtés de restriction de l'usage de l'eau.

Mme TOULON annonce que la population doit être informée.

Mme TOUL rappelle que toutes les questions sont bonnes puisque c'est l'état d'esprit de la présentation. Elle souligne que l'usine est importante et que le bassin versant est soumis à une forte activité humaine, mais que cette dernière ne doit pas

dégrader le milieu. Comme il n'y a pas de réel impact, elle en déduit que le travail de prévention est fait. Elle s'interroge cependant sur l'accompagnement des agriculteurs pour réduire les impacts.

Mme TOULON demande si toutes les installations de prélèvement d'eau disposent de compteurs.

Concernant les impacts, M. MANGEOT répond que des actions ont été menées sur toute la Martinique et que l'on peut prendre l'exemple de la filière banane qui diminue régulièrement ses consommations d'intrants. Il précise qu'au niveau des élevages la mise aux normes est en cours. Il rappelle que les usines de traitement sont très modernes, mais que cela ne veut pas dire qu'il faut relâcher l'effort, même si les traitements sont performants.

Mme TOULON réagit en disant qu'elle a posé la question des prélèvements sur l'aspect quantitatif.

M. PAVIOT revient sur le travail mis en œuvre grâce à l'action de la Chambre d'agriculture et annonce que des pourparlers sont en cours avec l'Office de l'eau pour faciliter l'accès aux mesures.

Mme CHEVASSUS souligne que les prélèvements sont soumis à autorisation et que les demandes sont débattues en CODERST. Elle indique de mémoire qu'une quarantaine d'exploitants sur 120 n'ont pas de compteurs, mais qu'ils doivent se régulariser grâce à l'appui de l'ODE.

M. MANGEOT confirme que des financements sont en place, mais rajoute qu'une contractualisation doit être faite.

Mme TOUL demande si on peut considérer que l'Assainissement Non Collectif (ANC) comme suffisant sachant que 66 % de la population sont concernés.

Mme DIONE-LARGEN avance que seuls les SPANC pourraient répondre à cette question de par leur compétence dans le domaine. A sa connaissance 80 % des ANC ne seraient pas aux normes, ce qui est à relativiser par rapport à la réglementation très drastique qui est applicable.

Mme TOULON demande alors si l'incidence est faible.

M. MANGEOT se basant sur les données les plus récentes des SPANC confirme les 80 % de non-conformité en ANC, rappelés à la réunion publique au CARBET. Il précise que néanmoins un classement plus fin avec les risques santé-environnement serait possible et que cela permettrait de limiter les prescriptions de réhabilitation à quelques centaines d'installations connues et localisées. Il indique qu'il serait alors possible d'agir et d'accompagner les personnes concernées autant que faire se peut.

Mme TOUL rappelle que l'ANC a néanmoins un impact sur l'environnement.

M. MANGEOT confirme qu'il y a des rejets directs.

M. PALIN de la DAAF souligne qu'un travail de sensibilisation a été opéré au niveau des communes de CAP Nord avec l'ODE et le SPANC grâce aux réunions du Marigot et du Carbet avec les professionnels, mais aussi avec les habitants. Il précise qu'il faut que le mode d'action pour remédier aux problèmes et réparer les fosses qui ne sont pas conformes soit défini.

Mme TOUL demande si l'ANC a été prise en compte au niveau des Assises des outre-mer et si les contrats de progrès peuvent être mobilisés sur le sujet.

M. MANGEOT répond que l'ANC n'est pas concernée pour l'instant par le Contrat de progrès et le Plan eau DOM. Il indique qu'il existe cependant des perspectives pour prendre en charge financièrement une partie des travaux avec des opérations groupées présentées à un guichet unique. Une fiche ANC a été rédigée en ce sens dans le cadre des Assises de l'outre-mer.

Mme DIONE-LARGEN apporte des éléments de réponse complémentaire pour l'irrigation en précisant que les 16 prélèvements autorisés représentent 900 m<sup>3</sup>/h sur le bassin versant et qu'après calcul, ce débit est inférieur au débit résiduel après prélèvement en carême sec quinquennal.

#### Point n° 4 - Assises de l'ANC : présentation du programme

Mme TOUL remercie la CTM pour la présentation et fait le lien avec le point numéro quatre de l'ordre du jour, à savoir les assises de l'ANC prévue du 27 au 28 juin au Palais des congrès. Elle indique avoir été alertée par Mme ADIN sur l'invitation lancée par la ministre des outre-mer à ces mêmes dates à Paris pour la remise du livre bleu des outre-mer.

Mme CHEVASSUS ne peut confirmer l'information.

Mme TOUL retient que les deux rendez-vous ne devraient pas se gêner. Elle rappelle qu'il y a beaucoup d'autres acteurs qui attendent l'évènement, qui a mobilisé des moyens humains et financiers et qui devrait avoir des retombées positives.

M. MANGEOT présente les Assises de l'ANC.

Mme TOUL demande si les particuliers pourront participer à la manifestation.

M. MANGEOT indique que le mercredi 27 à 16h45, une séance sera ouverte au grand public en présence d'un panel de spécialistes. Il précise qu'une publication courte sur l'ANC avec les droits et devoirs sera faite et qu'il y aura des questions-réponses.

Mme TOUL souligne l'importance de l'information et de la sensibilisation par rapport à la présentation des droits et devoirs.

M. MANGEOT confirme que dans la séance qui précédera les conférences en territoires sur l'assainissement collectif ou non collectif, on parlera de la nécessité d'avoir des installations individuelles fonctionnelles, de l'utilité des raccordements au réseau, de l'importance de la bonne caractérisation des rejets pour pouvoir de réduire les pollutions.

Mme TOUL indique qu'il ne faudra pas se priver lors de cette grand-messe de faire différents rappels. Elle souligne qu'à la conférence des Trois Îlets où elle était présente, il y avait surtout des personnes averties et des organisations. Elle salue la mobilisation de l'Office de l'Eau pour sensibiliser les uns et les autres lors des réunions au Centre, aux Trois Îlets, à Marigot, au Carbet, mais pose la question de l'horaire à retenir.

M. MANGEOT précise que s'il y a une réelle prise de conscience et des progrès, le chemin à parcourir sera long, car il y a 100 000 installations en Martinique pour la plupart non conformes et qu'à raison de 10 k€ par installation, le chantier de la mise aux normes se monterait à 1 milliard d'euros reposant presque entièrement sur les particuliers dans une situation sociale difficile.

Il rappelle que l'ODE communique par différents médias, par des conférences, des spots, des plaquettes d'information mises à jour et rééditées. Il indique qu'au Carbet où il y avait le grand public et peu de professionnels, des questions simples, mais intéressantes ont été posées.

Le SPANC de CAP Nord y a présenté différentes solutions sur la qualité des constructions nouvelles et a annoncé des chiffres encourageants : 80 % d'avis défavorables sur les permis de construire avant 2012 contre 99 % d'avis favorables actuellement. D'autres chiffres intéressants sur les réhabilitations spontanées, la lecture des formulaires SPANC et les gens qui viennent demander des conseils techniques ont été avancés. Le rôle des architectes a été reconnu.

M. MANGEOT réaffirme l'importance des aides financières pour des particuliers dont la situation sociale est telle qu'ils ne peuvent avancer 10k€ à 15k€ et où il faut faire preuve d'intelligence territoriale en utilisant les dispositifs de la CAF, de l'ANAH, de la caisse de Sécurité Sociale ou de la CTM. Il annonce que des sommes conséquentes sont prévues par l'ODE pour aider les particuliers, mais qu'il faut trouver l'interface pour mener à bien les opérations, par exemple à l'aide d'un guichet unique.

Après avoir énoncé une note d'espoir, M. MANGEOT termine son intervention sur le financement des assises de l'ANC.

Mme TOUL demande qu'une communication radio soit faite pour faire venir le grand public.

M. MANGEOT rappelle qu'au-delà des dossiers de presse classique, l'ODE était à Martinique 1<sup>ère</sup> récemment pour annoncer l'évènement et répondre aux questions des auditeurs.

M. VEDERINE remercie M. MANGEOT pour sa présentation, mais signale qu'il vient de découvrir la manifestation alors qu'il est membre du Conseil d'administration de l'ODE. Après avoir exprimé la citation « Il est dit que celui qui ne comprend pas ce qu'il cherche, ne comprend pas ce qu'il trouve », il demande s'il y aura un stand pour les associations représentatives du grand public.

Il rappelle être un politique et entendre de part et d'autre des bruits qui montent et qui risquent de faire mal. Il constate que si certains parlent, la population n'a pas accès à la compréhension de ce qui est fait. Il note que le grand public n'a pas accès aux grand-messes ou conclaves. Il indique souhaiter qu'il y ait un centre où les gens se sentent à l'aise, parce que lors des grandes prises de parole, les gens se taisent. Il rajoute que même s'il faut faire des études, il faut être plus près, plus simple et ne pas oublier la base, car c'est le public qui est propriétaire de l'eau.

Il complète en disant que même s'il peut se tromper, il faut accepter de se remettre en question et être plus proche de la population car les équilibres peuvent disparaître. Il déclare écouter et s'impliquer chaque jour au niveau de la population, mais qu'il y a une incompréhension vis-à-vis de l'augmentation du prix de l'eau. Il suggère d'être plus fédérateur et d'aller vers un consensus.

M. PAVIOT note que l'ANC est l'affaire de gens qui ont peu de moyens et qu'il faut mobiliser le public autour de cette question, par exemple grâce aux émissions radio. Mentionnant le milliard d'euros annoncé, il souhaite que les décideurs puissent favoriser l'accès à cette masse de travail et en citant les plombiers, demande que les entreprises martiniquaises puissent en bénéficier.

Mme TOULON manifestant son accord avec les déclarations de MM VEDERINE et PAVIOT, souligne que les maires doivent s'impliquer pour faire bouger les choses en organisant des réunions sur leur territoire car avec les associations, ils sont au plus près de la population. Après avoir dit qu'il faut donner des solutions pratiques aux gens, elle demande s'il n'y a pas de dispositifs d'assainissement individuel moins coûteux que 10k€.

M. MANGEOT acquiesce.

Mme TOULON requière que l'on parle des différentes solutions existantes ou à développer en citant les toilettes sèches de l'ONF et l'utilisation du photovoltaïque.

Mme TOUL répondant à l'observation de M. VEDERINE précise que le dossier des Assises de l'ANC est passé au conseil d'administration de l'ODE à plusieurs reprises et qu'une subvention y a été attribuée.

M. VEDERINE déclare qu'il parlait des problèmes liés en général à la circulation de l'information et qu'il n'attaquait personne.

Mme TOUL confirme que le projet a bien été porté par l'ODE, mais qu'il faut qu'il y ait plus de communication et que les maires, le grand public, les jeunes soient sensibilisés et mobilisés. Elle souligne que l'ODE, la DEAL et différents partenaires acceptent toujours de se déplacer et de répondre aux sollicitations, mais qu'il faut mieux utiliser les différents médias comme l'émission TV Résonance. En prenant comme exemple les réunions publiques menées en 2016 avec Mme TOULON, MM PAVIOT, PALIN, RENE-CORAIL et la DEAL, où à certains moments, il n'y avait pas grand monde, elle indique qu'il faut rechercher des améliorations, par exemple en choisissant des horaires plus adéquats. Elle rappelle que l'ODE a mis en place des actions pour cela et qu'il y a du travail à faire, y compris avec la DEAL pour aller plus loin.

Après s'être excusée pour son retard, Mme TELLE appuie les propositions visant à sensibiliser et toucher la population au plus près, notamment par le biais des maires. Elle indique qu'il faut en plus des réunions, utiliser tous les médias comme Martinique première, RCI, les petites radios ou les chaînes de TV de proximité. Elle précise qu'à Trinité, un cycle de réunions de quartiers a été lancé.

Mme TOUL pense que 18h semble une bonne heure pour commencer une réunion publique.

M. MANGEOT indique qu'il y a un plan média à l'ODE et que les services sont preneurs de toutes initiatives pour répondre aux sollicitations comme au Carbet où quatre administratifs étaient présents au-delà de 20h. Pour rassurer M. VEDERINE, il rappelle que les Assises de l'ANC sont un salon professionnel et technique où l'utilisateur est au cœur du dispositif et qu'au-delà de l'accueil, des réponses et des conseils pourront être apportés aux particuliers par les exposants sur les différents stands. Il rajoute qu'un SPANC est un service public qui est là, en plus du contrôle, pour conseiller et accompagner l'utilisateur, mais que la prise en compte des situations sociales est à renforcer.

Mme TOUL appuie l'idée de l'accompagnement des usagers face au vieillissement et à la paupérisation de la population et souligne l'importance de la réflexion à mener par les différentes collectivités et partenaires pour accompagner les publics variés. Elle demande de se mobiliser pour les Assises et réaffirme que la population doit avoir la possibilité de participer à ce rendez-vous.

M. MANGEOT rappelle les horaires prévus pour les sessions plénières et pour l'accueil du grand public et demande d'en parler autour de soi. Il indique que l'Office de l'eau peut donner un code à ceux qui ont reçu un mél.

## Point n° 5 - Sargasses : point d'information

Mme TOUL après avoir remercié M. MANGEOT ouvre le sujet consacré aux impacts environnementaux de l'arrivée des sargasses. Elle rappelle les dernières actualités liées aux événements et les communications qui ont eu lieu notamment de la part du ministre de la Transition Écologique et Solidaire

M. VEDIE fait sa présentation sur les impacts environnementaux des sargasses.

Mme TELLE demande si cette présentation sera accessible sur le site de la DEAL.

M. VEDIE répond par l'affirmative.

M. VEDERINE relève les différentes questions qui se posent sur l'origine des algues, leur environnement nutritif, la situation particulière des Antilles, mais aussi sur les nuisances olfactives ou dermiques. Il questionne aussi le présentateur sur l'impact sur les nappes phréatiques des différents stockages, notamment du fait de l'arsenic.

M. VEDIE indique qu'il n'a pas de compétence en matière sanitaire mais souligne néanmoins qu'un spectre assez large de symptômes (ORL, oculaire) a été relevé auprès de la population, mais aussi pour les travailleurs au contact des sargasses et qu'il convient de maintenir la surveillance. Il rappelle que si on connaît l'un des paramètres favorisant la croissance, à savoir l'apport d'éléments nutritifs en grandes quantités, aucune étude ne permet de considérer que le Brésil soit responsable du phénomène. Les hypothèses avancées portent sur le réchauffement climatique, la variation des courants, la déforestation en plus du type agriculture pratiqué au Brésil. Cependant le lien avec le début du phénomène n'est pas fait. L'origine des sargasses se situe dans une zone entre l'Afrique et le Brésil et l'arc antillais est dans une aire défavorable de courant.

Il indique que concernant l'impact sur les nappes phréatiques du stockage temporaire, un travail est en cours sur l'évaluation des sites où sont stockées les algues. Les avis techniques préalables sur les sites potentiels de stockage sont donnés après que de nombreux paramètres aient été pris en compte.

Il rajoute que bien qu'il y ait de l'arsenic de façon quasi-systématique, mais en quantité variable et parfois du chlordécone à différentes doses, il n'y a pas de caractérisation du lixiviat et de son évolution dans le temps que ce soit sur les sites de stockage ou en mer. Il indique que cela va faire l'objet d'un programme de recherche qui sera monté rapidement avec l'Université des Antilles dans le cadre d'une approche globale sur la composition, le devenir environnemental et la valorisation des algues en compost.

Mme CHEVASSUS rappelle qu'en 2015, la DEAL a rédigé une fiche par commune définissant les préconisations pour le ramassage, les sites de stockage le moins défavorable et les actions postérieures à mener. Elle précise qu'il a été fait attention au risque de contamination des cours d'eau ou des points de prélèvements d'eau potable. Elle indique que le travail de recherche de sites continue grâce à la mobilisation entre autres du Conservatoire du littoral et de l'ONF, dans le contexte d'urgence et de crise que l'on connaît. Elle rappelle qu'il existe un débouché avec HOLDEX qui dispose d'une autorisation pour fabrication de compost normé, analysé et suivi.

M. PAVIOT souligne qu'il faut penser aux gens qui habitent dans les environs car en plus des problèmes d'arsenic, il peut y avoir des émanations des gaz qui provoquent des effets négatifs. Il demande s'il y a une législation pour les dépôts car d'autres promoteurs privés que HOLDEX stockent des sargasses dans les environs. Il note l'apparition des petits moucherons très urticants et argue de la nécessité de faire une enquête sur les environs et la santé publique. Il propose au-delà du débouché économique de prendre en compte les habitants proches des sites. Enfin, il constate le faible intérêt pour les enquêtes publiques.

Mme CHEVASSUS répond que les gens peuvent témoigner lors des enquêtes publiques. Elle précise que d'une part HOLDEX est une ICPE autorisée et suivie et que d'autre part des analyses complémentaires ont été demandées sur le chlordécone et les métaux lourds. Elle indique que s'il y a des nuisances de proximité, il faut les signaler et que si c'est nécessaire des contrôles seront effectués par le service chargé des ICPE.

Concernant les odeurs de sargasses qui posent problème aux personnes, Mme TOUL fait remarquer qu'elle y est très sensible et qu'elle a été malade lors de la visite de sites impactés. Elle fait remarquer qu'elle n'a rien ressenti chez HOLDEX.

M. PAVIOT précise qu'il habite à 2 km de l'industriel et qu'il ressent les nuisances olfactives et constate la présence des moucherons tout le temps.

M. VEDIE rappelle que le projet d'Holdex vise à terme de mettre en place une plateforme de compostage en milieu fermé pour limiter les émissions de H2S.

Mme JULIEN précise que l'impact sur l'environnement a été pris en compte et que l'avis favorable de l'ARS a été émis en prenant en compte le caractère compact de l'installation qui fonctionnait déjà sur une longue période en étant suivie. Tout en faisant remarquer qu'elle n'est pas chargée du dossier, elle reconnaît que les symptômes dermatologiques n'ont pas été pris en compte bien qu'il s'agisse de gaz irritant, mais rajoute que le suivi sanitaire effectué par le réseau de médecins sentinelles sur les aspects ORL est réel.

Mme TOULON rappelle qu'il y a des solutions de collecte au large par pompage ou autres. Elle indique que l'entreprise qui travaille sur le port de Grand Rivière pour le désensablement pourrait améliorer son équipement et intervenir. Elle demande s'il y a des freins ou des contraintes par rapport à cette solution qui pourrait éviter des échouages massifs et les conséquences de l'utilisation des engins circulants sur les côtes.

M. VEDIE répond que la collecte en mer sur les algues vivantes ne doit pas être développée, contrairement à celle qui peut être faite à proximité du rivage comme cela a été annoncé par le ministre Nicolas HULOT. Il indique que l'entreprise gérant la dragueuse de Grand Rivière a été approchée et qu'une proposition de financement d'un essai lui a été faite. Il fait ressortir qu'il n'existe pas de machine idéale disponible et mobilisable immédiatement, mais que l'administration est à l'écoute de toutes solutions, sachant qu'il devra toujours y avoir une collecte à terre. Il annonce que si des choses sont abouties, elles sont au stade de plan et certains process coûtent plusieurs millions d'euros pour une seule machine. Prenant pour exemple l'arrivage annoncé sur les deux prochains jours de sargasses qui concernera toute la façade atlantique, il fait valoir qu'il est difficile d'avoir des bateaux pour ramasser toutes les algues. Il rajoute que l'option prioritaire qui a été retenue est un couplage avec des barrages sur des sites stratégiques permettant de concentrer les algues. Il annonce qu'une étude comparative est en cours sur des solutions existantes. Il complète en disant que même si elles ne sont pas très efficaces aujourd'hui, elles devront être améliorées en termes de rendement, car les produits proposés permettent de traiter de petites quantités d'algues face aux milliers de tonnes arrivant en un laps de temps très court.

Mme CHEVASSUS revient sur l'engin de Grand Rivière qui ne peut fonctionner que sur des plans d'eau calmes et qui n'a pas été testé au large. Elle indique que la proposition de location a été refusée au profit d'une vente, ce qui ne pouvait pas être accepté sans avoir été testé au préalable.

M. VEDIE complète en parlant des nombreuses machines qui existent dans le monde (marée verte en Asie, Bretagne) mais qui ne sont pas adaptées aux problématiques locales et ne sont pas homologuées. Citant l'exemple d'un navire qui a coulé il y a deux jours à la sortie du port en Guadeloupe, il indique qu'il n'y a pas de solution où investir tout de suite en ayant la certitude que cela fonctionne. Il rajoute que la capacité de déplacement vers les nappes est indispensable.

Mme TOULON demande quelles sont les méthodes utilisées ailleurs.

M. VEDIE répond qu'ailleurs on ne fait pas mieux car tout le monde ramasse avec une tractopelle sur la plage. Il précise que la technique particulière utilisée en République Dominicaine ne concerne qu'une zone privée d'un hôtel de longueur limitée.

Mme TOULON demande quel est l'impact des sargasses sur la côte Caraïbe.

Mme TOUL, puis M. VEDIE s'accordent pour dire que seul le Diamant est concerné, le reste étant peu ou pas impacté.

A la question de Mme TOULON de la situation aux Trois Îlets, il est répondu qu'il n'y a pas d'impact.

M. PAVIOT demande quelles sont les techniques utilisées au Mexique.

M. VEDIE répond que si leurs plages sont plus grandes, plus larges et moins sensibles, les Mexicains utilisent les mêmes méthodes avec en plus un ramassage manuel plus développé du fait des coûts horaires du travail plus faibles.

Mme TOUL demande quelle est la superficie de mangroves impactées.

M. VEDIE répond qu'il est en train de faire les calculs. Il rajoute que bien qu'il n'y ait pas d'étude d'impact direct sur les mangroves, il peut dire que pour les palétuviers la mortalité n'est pas démontrée contrairement à celle des crabes. Il rajoute qu'à la baie du Trésor, il n'y a pas de preuve de mortalité des épibiontes, mais qu'il existe une mortalité benthique sur les oursins et holothuries qui ont une faible capacité de déplacement, en plus de la mortalité des poissons du fait de l'anoxie. Il précise qu'il y a une grosse difficulté organisationnelle pour mener ces études d'impact, spatialiser les phénomènes et transposer la constatation locale à l'ensemble de la façade à cause de l'impossibilité de plonger pendant le phénomène pour faire des relevés. Il constate cependant à partir des cartes que sur la façade atlantique toutes les mangroves sont concernées avec un gradient Sud Centre et Nord Centre.

Mme TOUL s'enquiert de la ponte des tortues sur le versant atlantique ou caraïbe face à la problématique sargasses.

M. VEDIE répond que cela dépend des sites, mais qu'il y a bien une incidence sur les pontes de tortues marines. Le site important au Diamant est impacté par le ramassage mécanique bien que sur cette plage, on ait surtout des tortues imbriquées qui montent plus haut sur le rivage. A l'Anse Charpentier les tortues luth ne sont pas trop impactées contrairement à la plage Macabou où il y a des refus de pontes et des tortues qui repartent si elles ne trouvent pas de passage. Il existe aussi un réel problème à l'émergence des tortues.

M. VEDERINE après avoir énoncé le dicton « C'est le rat introduit dans la maison, qui mange et pollue tout dans la maison » précise qu'il faut anticiper et que même si des études sont conduites, le problème n'arrive pas à être cerné car il est marin et transposé dans les terres. Il complète son intervention en disant qu'il ne faut pas s'installer dans le fatalisme et chercher des solutions partout en acceptant la parole de chacun et les liens plus puissants que la désolation dépressive. Il rajoute qu'il faut arrêter ce phénomène pour ne pas se retrouver dans la même situation que pour le chlอร์ดécone. Il conclut en disant que ses critiques sont une forme de participation.

Mme CHEVASSUS précise qu'elle a sous les yeux le communiqué de presse des deux ministres qui sont venus en Martinique et qu'il est bien prévu une conférence caribéenne pour échanger sur les pratiques scientifiques et techniques. Un sénateur de Guadeloupe est missionné pour suivre ce dossier. Elle indique la nécessité à apprendre de nos voisins, à échanger et faire quelque chose de collectif car renvoyer les sargasses vers la Dominique ne serait pas une solution.

Mme TOULON indique que des jeunes entrepreneurs proposent pour la valorisation que les algues soient traitées par pyrolyse pour en faire du charbon.

M. VEDIE apporte un complément d'information en disant que l'expérimentation est en cours en Guadeloupe et qu'il s'agit d'une valorisation énergétique complexe dont on attend les résultats.

Mme TOULON transmet l'animation de la séance à Mme TOULON, vice-présidente et s'absente

M. VEDIE indique qu'il y a une vraie question complexe à évaluer sur les épisodes critiques et les effets à long terme de la mortalité de juvénile avec l'impact sur la ressource des zones sensibles comme les zones de nurserie qui sont constituées par les herbiers ou les mangroves.

Il précise qu'après l'épisode de 2015 la nature a repris ses droits et les herbiers se sont reconstitués. Il signale que l'on a retrouvé des organismes dont on voulait prouver la disparition. Il constate la capacité de résilience dans les milieux comme la mangrove où la forte quantité de matière organique n'est pas impactée par un surplus de matière de décomposition. Il s'interroge sur la méthodologie à utiliser pour faire une quantification au-delà du constat des poissons morts qui sont d'ailleurs difficiles à compter. Il rajoute qu'en plus des pressions qui existent, d'autres problématiques sont à prendre en compte sur la qualité des milieux et la qualité des habitats car les ressources initiales pouvaient déjà être basses.

M. PAVIOT demande si on peut envisager des viviers artificiels.

M. MAISONNAVE de la Direction de la mer indique que l'impact mentionné par les pêcheurs porte sur les impossibilités de sortie et les casses moteurs et qu'ils parlent moins de l'impact sur la ressource.

M. VEDIE rajoute qu'il est difficile de qualifier l'impact sur la ressource, contrairement à celui sur les moteurs cassés et des sorties qui n'ont pu avoir lieu parce que le port est encombré.

M. PALIN de la DAAF propose qu'un état des lieux soit réalisé dans les zones de nurserie que l'on connaît depuis 1998 et les conséquences qui ont eu lieu sur les poissons, lambis, étoiles de mer et autres.

M. VEDIE précise que cela a été fait par des études d'impact précédentes sur le réseau DCE et les stations de référence et qu'il n'y a pas eu d'impact constaté. Sur la baie du Trésor qui avait une certaine valeur environnementale, il n'y a pas eu de démonstration de dégradation très forte du milieu, soit le milieu était résilient et s'est vite régénéré, soit l'impact n'était pas aussi fort que cela. A Pointe Chaudière, une comparaison avant/après du phénomène n'a pas permis de constater une incidence notable sur la qualité des eaux et la mortalité. Il rajoute qu'il faudra sans doute mettre plus de moyens, mais qu'il est déjà constaté qu'il n'y a pas d'impact sur la mangrove et que pour les herbiers plusieurs zones ont disparu. Il rappelle que les bureaux d'étude ne plongent pas dans ce genre de situation.

M. PALIN de la DAAF demande si on peut faire un point sur les coraux.

M. VEDIE répond que l'on a constaté des poissons de récif morts sur le littoral en 2015 du fait du rideau d'anoxie. Il soulève qu'une question se pose sur le positionnement des barrages pour éviter de faire mourir des milieux qui sont actuellement épargnés et qu'il y a un équilibre à trouver avec le coût écologique des dispositifs de protection.

## Quorum

En l'absence provisoire de Mme TOUL, Mme TOULON vice-présidente, constate à 11h10 que le quorum est atteint (20 membres après prise en compte des mandats).

## Point 1 - Approbation du Compte-rendu de la plénière du 20/02/2018

Mme TOULON met au vote sur l'approbation du PV de la plénière précédente.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## Point 2 - Avis sur le Contrat de baie de Fort-de-France

Mme TOULON ouvre la séquence consacrée au dossier sommaire de candidature du Contrat de baie de Fort-de-France

M VILLARD-MOREL et Mme LAPU font la présentation de celui-ci.

Mme TOUL, revenue présider la séance, indique avoir assisté à la présentation de l'évaluation du Contrat de baie de Fort-de-France et qu'à son sens le premier projet était ambitieux avec des actions qui étaient en dehors de son territoire. Elle précise qu'il faut des objectifs moins importants et plus ciblés car la population a besoin de comprendre et de voir les choses évoluer. La superposition du Contrat de baie et du Contrat du littoral de l'Espace Sud questionne et chacun doit définir ses compétences et responsabilités. Pour des raisons économiques, une mutualisation est à développer, ce qui a été fait pour le conseil scientifique qui a déjà été mutualisé.

Mme TOULON rappelle qu'il s'agit d'une procédure en deux étapes, d'abord l'agrément du dossier candidature et ensuite l'agrément du projet. Elle demande s'il y a des observations ou questions.

M. PALIN de la DAAF indique qu'il a travaillé sur le premier contrat et a participé aux travaux et à la préparation des propositions qui présentent des enjeux majeurs et importants. Il précise qu'il faut recadrer certaines actions, surtout au niveau de la communication car il a été constaté qu'elle avait été insuffisante. Il rajoute que le grand public doit savoir ce qui se passe et le site Web prévu est important.

Mme TOULON indique qu'elle va approuver cet agrément, car il y a une certaine transparence avec la mise en place du site Web et l'accès à l'information. Elle précise cependant être gênée par le périmètre retenu de 16 communes au lieu de 14. Elle constate que l'analyse de l'Observatoire de l'Eau sur les communes ayant un intérêt dans l'usage ou le développement durable de la baie de Fort-de-France a été retenue alors que celle-ci contribue au développement de tout le territoire martiniquais et vice-versa. Elle rajoute que toutes les communes retenues ne sont pas aussi impactantes que Schoelcher, Fort-de-France et Le Lamentin en prenant pour exemple Fonds St Denis et Rivière Pilote.

M. VILLARD-MOREL répond que Fonds St Denis était déjà dans le Contrat de baie et qu'il y existe des problématiques de pollutions phytosanitaires par exemple.

Mme TOULON se dit surprise de cette affirmation en faisant remarquer que Fonds St Denis est la source de la rivière Blanche avec les Pitons du Carbet.

Mme TOUL précise que St Joseph est à rajouter aux communes impactantes comme Ducos, qui n'est plus inscrite.

M. VILLARD-MOREL indique que Ducos sera invité à la table des concertations car il y a une cohérence hydrographique pour que la ville soit présente.

Mme TOULON soulève la question de la présence des communes d'Ajoupa Bouillon, du François, des Anses d'Arlet et de Rivière Pilote dans le deuxième contrat.

M. VILLARD-MOREL répond que le Robert était dans le premier contrat contrairement au François et qu'il n'y a pas d'objection pour rajouter cette commune.

M. VILLARD-MOREL répond que le premier Contrat de baie était basé sur l'hydrographie et qu'on y intégrait les communes qui avaient un début de rivière se jetant dans la baie. Il rajoute que c'est une réflexion que l'on peut avoir.

Mme TOULON souligne qu'il faut tenir compte des enjeux importants et ciblés qui ont été identifiés.

M. RENE-CORAIL revient sur la déclaration de Mme TOULON concernant l'importance que le maximum de gens soit informé sur le Contrat de baie. Il indique que sur le plan scientifique, il y a une liaison entre le Contrat de baie avec le Contrat littoral de l'Espace Sud. Il fait remarquer qu'un élu de Fonds St Denis qui va participer à une réunion va pouvoir entendre et rapporter dans sa commune des informations et que cela fait partie de l'information générale de la population martiniquaise. Il rajoute qu'il y a un intérêt sur le plan écologique que Fond St Denis soit dans le Contrat de baie, même si l'incidence de la petite ravine de la commune qui se déverse vers le canal de Case Navire est faible.

Mme TOULON précise qu'au niveau de l'information de la population, les 34 communes devraient y être. Elle rajoute qu'au niveau de la définition, par rapport aux enjeux, il faut voir qui participe de façon significative à ces enjeux.

Mme TOUL rejoint la position de M. RENE-CORAIL même pour une petite commune qui a une faible incidence, car explique-t-elle quand la commune est dans le contrat de milieu, elle a la possibilité d'être accompagnée et cet aspect financier ne doit pas être mis de côté.

Mme TOUL met au vote l'approbation de la candidature du Contrat de baie.

Le dossier de candidature est agréé à l'unanimité.

## Point n°6 - Autres points d'informations

Mme TOUL ouvre le point d'information concernant l'**appel à projets de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB)**

M. HAUUY fait sa présentation.

Mme CHEVASSUS précise que localement il s'agira d'un comité de présélection et que la décision finale revient à l'AFB.

M. HAUUY indique que les 6 membres du comité de présélection local vont être chargés de travailler sur une grille d'évaluation et de classer les projets en trois groupes de priorité. L'AFB se réunira début septembre pour décider, sachant que tous les territoires doivent être représentés dans la sélection finale.

M. HAUUY resitue l'action dans le cadre d'une politique nouvelle de financement concerté par projet au lieu de financement par guichet et précise que cette méthode sera renouvelée.

M. PALIN de la DAAF demande quel organisme peut présenter un projet.

M. HAUUY répond que les collectivités, en association ou non avec des bureaux d'étude, les organismes publics comme le Conservatoire du Littoral, le Parc Naturel de Martinique, l'ONF, les associations de protection de la nature sont éligibles, mais pas les particuliers. Il cite à titre d'exemple, la proposition commune de la CACEM et de Suez sur l'aménagement de la mangrove de l'Étang Z'Abriocot ou la demande de l'association le Carouge sur les oiseaux. Sur les 20 projets présentés, les deux tiers sont intéressants, mais compte tenu de l'enveloppe qui est de 2 M€ au niveau national pour 2,7M€ de projets au niveau local, un tri judicieux sera à faire.

Mme TOUL demande de parler de l'appel à projets de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM).

M. HAUUY précise que l'appel à projets de la CTM est basé sur la mesure 6.4.1-Préservation de la biodiversité du FEDER et que la date limite de remise des projets est la même. Il indique que cinq dossiers dont quatre se recoupent avec la demande AFB ont été remis. Il rajoute qu'il y a un accord avec la CTM pour panacher et démultiplier les leviers, les deux financements devant être utilisés quand c'est possible. Il fait remarquer qu'il n'y aura pas de deuxième tranche pour la CTM et que la mesure du FEDER ne peut être utilisée qu'à hauteur de 47 % du financement.

M. MANGEOT fait une présentation de l'**étude sur le sicydium**

Mme TOULON reprend l'observation d'un scientifique sur la définition de l'état de référence et demande comment être sûr qu'un sicydium n'ait subi aucune pression anthropique.

M. MANGEOT répond que la même question s'est posée pour le suivi de la directive cadre sur l'eau et qu'il est assez difficile de trouver des stations de mesures qui ne soient pas impactées par des actions anthropiques pour la pêche ou la chimie. Il indique que l'on a par exemple au milieu de la Trace des jésuites choisi un point sur la rivière du Lorrain, station échantillonnée au titre de la référence en plus de quelques autres sites. Il précise que pour le biote, toutes les espèces se déplacent, changent de bassins versants, accumulent des pressions et que le groupement de chercheurs a considéré que les affluents de la Roxelane pouvaient constituer une référence de base, même si elle n'est pas absolue. La Roxelane, est à cheval sur St Pierre et Fonds St Denis se situe donc un peu dans les mornes.

M. PALIN de la DAAF demande où se trouve l'affluent Mahaut, le troisième site.

M. MANGEOT précise qu'il s'agit d'un affluent de la Roxelane à cheval sur St Pierre et Fonds St Denis qui s'appelle Rivière Jardin des plantes en aval et Mahaut en amont. Il rajoute que dans la troisième phase de l'étude il sera recherché la capacité du sicydium à être un indicateur de pression anthropique. Pour cela, il va falloir définir un site particulièrement anthropisé sur lequel on trouve des sicydiums, ce qui du fait de leur résistance ne devrait pas poser de problème.

Concernant le point d'information sur les assises de l'eau, Mme CHEVASSUS informe l'assemblée qu'un colloque appelé Rencontres et Ateliers pour la reconquête de la Biodiversité en outre-mer (RABOM) est prévu fin septembre par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Il s'agira du volet outre-mer de la démarche qui a eu lieu en 2017 en hexagone, dans le cadre de la loi de 2016 sur la reconquête de la biodiversité. Elle précise qu'elle a lieu en prévision du congrès UICN qui doit se tenir en 2020 à Marseille et qu'elle vise à favoriser l'émergence des politiques sur la gouvernance de la biodiversité et valoriser les contrats de territoire déjà engagés, susciter des envies et accélérer la mise en place de nouveaux engagements.

Mme CHEVASSUS indique que la veille du RABOM se tiendra les Assises de l'eau de l'outre-mer et qu'il y aura un point sur le Plan eau DOM.

Les deux jours suivants seront consacrés à la biodiversité. Le premier jour aura lieu une plénière avec trois tables rondes sur le contexte biodiversité en outre-mer avec les élus des collectivités en présence de l'État. La première table ronde concernera les enjeux stratégiques et défis de la biodiversité, la seconde portera sur le thème « Comment valoriser la biodiversité en tant que ressource économique et sociétale ». La troisième aura pour thème « Comment coopérer pour relever les défis ». Les ateliers du deuxième jour ne sont pas encore arrêtés. Une présence ministérielle en introduction et en clôture est annoncée.

Les services techniques de la CTM et des trois EPCI seront sollicités sur la liste des organismes et élus des collectivités à inviter d'ici fin juin ou début juillet.

Mme TOUL resitue la présentation de l'agenda de la présidente dans le cadre de la mise en exergue des différentes visites de terrains programmées pour constater concrètement les réalisations et les difficultés rencontrées sur les problématiques environnementales et les actions menées.

Elle revient sur la première visite à Port COHE avec M. PAVIOT et Mme TOULON et la deuxième qui portait sur la continuité écologique et les sargasses. Elle précise que cela permet de voir concrètement le niveau de réalisation et les dispositions mises en œuvre pour répondre aux objectifs du SDAGE. Elle indique que les visites terrain sont très riches et permettent d'avoir des échanges avec les différents acteurs. Elles font suite à l'initiative au contrat de milieu du Galion, qui avait invité le CEB.

En tant que présidente CEB, elle rajoute qu'elle aura à présider les Assises de l'assainissement non collectif, puis faire un déplacement au Conseil National de l'Eau pour parler des Assises de l'eau qui semblent être devenues les Assises de l'eau et de la biodiversité, ce qui soulève des questions. Elle précise que le sujet de la continuité écologique sera aussi abordé. Elle poursuit sur le déplacement suivant à Paris qui concernera la GEMAPI et l'accompagnement des EPCI.

Elle revient sur la décision des présidents des CEB d'outre-mer du CNE qui ont décidé de mettre en place un groupe outre-mer pour mieux faire entendre les problématiques liées aux territoires ultra-marins et faire remonter certains sujets. Elle rappelle que ce groupe a écrit un courrier commun à M. Nicolas HULOT sur les conséquences du changement climatique avec les effets directs sur le territoire comme les ouragans violents, la montée des eaux. Elle précise avoir reçu une réponse rapide et qu'une séance de travail est programmée avec le ministre le 12 juillet 2018. Elle rappelle qu'un autre courrier sur les sargasses a été envoyé, mais qu'elle ne pense pas qu'il y aura de réponse particulière du fait de la visite ministérielle.

Elle indique qu'au-delà des actions dans nos territoires respectifs, les présidents essaient de s'unir au niveau des territoires pour pouvoir avoir plus de force et parler d'une même voix au niveau du comité d'orientation de l'AFB où elle représente les CEB de Martinique, Guadeloupe, Guyane et Mayotte et où elle rencontre les autres territoires ultra-marins du Pacifique notamment. Elle rappelle que les outre-mer représente 80 % de la biodiversité française, mais qu'il n'y a pas toujours de prise en considération financière pour accompagner les projets locaux.

Dans le cadre des **questions diverses**, Mme TOULON signale qu'au niveau de la gouvernance, il existe un Office de l'eau qui exécute les décisions du CEB dans le domaine de l'eau, mais qu'il n'y a pas d'office de la biodiversité.

Mme TOUL répond que cela sera discuté dans les ateliers à venir, puisque c'est un point qui revient et qui est singulier à notre territoire.

Mme TOUL clôture la réunion à 12h15.

Schoelcher, le **11 OCT. 2018**

**La présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité**

  
**Marie-France TOUL**

